



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Infirmiers - décret compétences

Question écrite n° 42842

Texte de la question

M. Jean-Marie Sermier attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des infirmiers du pays. Avec la désertification médicale et le manque de médecins dans certaines parties du territoire national, leurs tâches se sont accrues, au service des patients et de leurs familles. Il semble important de prendre en compte cette évolution, ne serait-ce que pour les sécuriser sur le plan juridique. C'est pourquoi M. le député demande si le Gouvernement envisage d'actualiser le décret de compétences « infirmier » qui n'a pas évolué depuis 2004. Si la reconnaissance de leur travail a commencé à être reconnue sur le plan financier avec le Ségur de la santé, elle doit se poursuivre sur le plan des compétences et du parcours professionnel. Il souhaite connaître son avis sur le sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Sermier](#)

Circonscription : Jura (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42842

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 novembre 2021](#), page 8549

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)